



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 43684

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la vive inquiétude des usagers de la route concernant les hausses successives des carburants qui deviennent de plus en plus lourdes pour le consommateur. L'information à laquelle ils ont droit supposerait que soient indiqués les prix producteurs ou le coût moyen pondéré en sortie des raffineries, en plus des prix de vente au litre. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer s'il est dans les intentions du Gouvernement d'institutionnaliser le double affichage sur le prix des carburants.

Texte de la réponse

L'application du double affichage des prix aux carburants est une mesure qui paraît poser plusieurs problèmes. D'abord, cette information n'aurait qu'une signification très relative dans la mesure où la matière première et ses produits dérivés donnent lieu à des cotations internationales qui varient constamment alors que les prix à la pompe font l'objet d'un certain lissage, de telle sorte que les seules données pertinentes pour l'analyse seraient les marges moyennes prélevées sur les produits au cours d'une période de temps suffisamment longue pour être significative. Le double affichage prix d'achat/prix de vente se heurterait donc à de réelles difficultés méthodologiques et pratiques. Ensuite, l'application d'une telle mesure pourrait nuire en définitive à la transparence de l'information délivrée aux consommateurs. En effet, la plupart des stations affichent quatre à cinq prix différents en fonction des produits délivrés. Ces prix affichés en francs français sont également le plus souvent affichés désormais en euro, ce qui multiplie déjà par deux le nombre de prix affichés. S'il devait s'y rajouter un troisième prix « producteur » pour un même produit et alors que la taille des caractères utilisés pose déjà des problèmes de place et de lisibilité sur les panneaux d'affichage obligatoires pour les carburants, le consommateur ne serait plus en mesure de comprendre rapidement l'information fournie. Enfin, ce n'est pas une telle indication qui permettrait au consommateur d'obtenir de meilleures conditions d'achat. Celles-ci résultent avant tout de conditions de concurrence satisfaisantes auxquelles les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie veillent attentivement. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de mettre en oeuvre une mesure de double affichage pour les prix des carburants.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43684

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1720

Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3812